



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES**  
**Séance du 23 juin 2022**

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 17 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 17

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMERÉ, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Émilie BOUTSIUO, Mme Servane CHESNEAU, Mr Vincent CAILLÉ, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT

Absents excusés : Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Linda GABORIAU), M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), M. Pascal BOUTON (pouvoir donné à Christian MAILLARD), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Hélène QUÉMERÉ)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHATELLIER

**2022-06-23-004 – MARCHÉS DE CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code de la commande publique,  
**Vu** la délibération du conseil municipal du 12 mai 2022,

**Considérant** ce qui suit :

Lors du conseil municipal du 12 mai 2022, il a été décidé l'attribution de 5 lots relatifs à la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

Pour le lot 1 Gros-œuvre :

A la place du prestataire du lot n°6 VRD, l'entreprise BOISSEAU est chargée d'effectuer des carottages (travaux sur mur existant local technique de la petite crèche et du pôle enfance) pour un coût de 1 860 € HT. Le lot 1 Gros œuvre est attribué à l'entreprise BOISSEAU pour un prix global et forfaitaire de 53 975,60 € HT (PSE 1 et PSE 2 comprises).

Pour le lot 2 Charpente bois-Bardage:

Le montant de ce lot est inchangé. Le lot 2 Charpente bois-Bardage est attribué à l'entreprise DOUILLARD pour un prix global et forfaitaire de 24 800 € HT.

Pour le lot 4 Menuiserie - Plâtrerie:

Suite à la modification du type de trappe retenu pour la chaufferie, l'offre de l'entreprise AMH Atelier Menuiserie Heulinois a été baissée à 12 906,84 € HT au lieu de 17 006,82 € HT. Le lot 4 Menuiserie - plâtrerie est attribué à l'entreprise AMH Atelier Menuiserie Heulinois pour un prix global et forfaitaire de 12 906,84 € HT.



Pour le lot 5 Peinture:

Le montant de ce lot est inchangé. Le lot 5 Peinture est attribué à l'entreprise FREMONDIERE DECORATION pour un prix global et forfaitaire de 1 975,04 € HT.

Pour le lot 7 Chauffage – Electricité – Réseau de chaleur Pré-isolé:

Le montant de ce lot est inchangé. Le lot 7 Chauffage – Electricité – Réseau de chaleur Pré-isolé est attribué à l'entreprise FORCENERGIE pour un prix global et forfaitaire de 198 718,62 € HT, intégrant la Prestation Supplémentaire Eventuelle PSE 1 Capteur du niveau de remplissage silo granulés (1 469 € HT) et la Prestation Supplémentaire Eventuelle PSE 2 Electrofiltre - Filtration des particules fines (17 417 € HT).

Le lot 3 Couverture en tuiles et le lot 6 Terrassement – VRD ont été déclarés infructueux, en raison de l'absence d'offres. L'entreprise Franck BRANGER de Monnières a été sollicitée pour répondre au lot 3 et l'entreprise AUBRON-MECHINEAU pour répondre au lot 6.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer le lot n°3 à l'entreprise Franck BRANGER pour un prix global et forfaitaire de 6 800,55 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer le lot n°6 à l'entreprise AUBRON-MECHINEAU pour un prix global et forfaitaire de 24 348 € HT intégrant la variante 2 GTC Gestion Technique Centralisée (1 348 € HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE à l'unanimité l'attribution du lot 3 Couverture en tuiles à l'entreprise Franck BRANGER pour un prix global et forfaitaire de 6 800,55 € HT.
- VALIDE à l'unanimité l'attribution du lot 6 Terrassement – VRD à l'entreprise AUBRON-MECHINEAU pour un prix global et forfaitaire de 24 348 € HT.
- AUTORISE monsieur le Maire à prendre toutes les mesures afférentes à l'attribution et à la notification de ces lots.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Registre certifié conforme,  
Le Maire,  
Benoît COUTEAU